

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Vie des Quartiers**

**REF : QUARTIERS2009002**

**Signataire : FC**

**OBJET :Nouvelle Charte de fonctionnement de la démarche quartier**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 1<sup>er</sup> paragraphe II de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu l'article L 2143- 1et 2 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération N° 330 du 18 décembre 2003 portant sur la création de huit conseils de quartier et adoptant la charte de fonctionnement des Conseils de quartiers

Considérant la nécessité de faire évoluer la démocratie locale en désignant un collectif d'habitant pour animer les conseils de quartiers et par conséquence d'adopter une nouvelle charte.

A la majorité des membres du conseil, Monsieur MENIA du groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre, le groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" n'ayant pas participé au vote et le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Adopte la nouvelle charte d'organisation et de modalités de fonctionnement de la démarche de proximité.

Le Maire

Jacques SALVATOR